



Délibération n° 94 / 2014

**Département de l'Hérault
Commune de PIGNAN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de PIGNAN (Hérault)**

L'an deux mille quatorze, le vingt-cinq septembre à dix huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de PIGNAN étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Mme Michelle CASSAR, Maire,

Étaient présents :

Mme Marina BAILO, M. Julien BIEGEL, Mme Anne-Marie CALMES, Mme Sylvie CINCON, M. Daniel DELAUZE, Mme Danièle DUBOUCHER, M. Yvan EURY, M. Denis GALINIER, M. Michael GIL, Melle Clara GIMENEZ, M. Fabien LE PRUNENNEC, Mme Monique MARCILLAC, M. Joseph MARCO, Mme Karine QUEVEDO, M. Thierry QUILES, Mme Fabienne THALAMAS, Mme Katia TROCHAIN, M. Pierre VIALLET, Mme Michèle WASSELIN, Mme Jeanne ZONCA.

Absents excusés : M. Cyrille AMIRAUT (pouvoir à Mme Katia TROCHAIN), Mme Isabelle BARDIN (pouvoir à Mme Sylvie CINCON), M. René Louis FAGES (pouvoir à Mme Jeanne ZONCA), Mme Véronique GIMENEZ (pouvoir à Mme Anne-Marie CALMES), Mme Danièle LACUBE (pouvoir à M. Joseph MARCO), M. Patrick MATTERA (pouvoir à Mme Danièle DUBOUCHER), M. Gaspard MESSINA (pouvoir à Mme Michelle WASSELIN), M Rémi SIE (pouvoir à Mme Monique MARCILLAC).

Il a été procédé conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil ; Madame Katia TROCHAIN a été désignée, à l'unanimité, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Personnel communal – Modification du tableau des effectifs – Approbation.

Madame Michelle CASSAR, maire de Pignan, expose au Conseil municipal :

En cas de suppression d'emploi, le comité technique paritaire est obligatoirement saisi pour avis. Suite à sa réunion du 17 juillet 2014, au cours de laquelle il a émis un avis favorable à l'unanimité, il convient de supprimer :

- 6 postes d'adjoints techniques de 1^{ère} classe ;
- 1 poste d'animateur principal de 2^{ème} classe ;
- 1 poste de brigadier ;
- 1 poste de technicien principal de 2^{ème} classe.

Par ailleurs, suite à la réussite de certains agents à l'examen professionnel, au concours et dans un souci d'améliorer le fonctionnement du service des espaces verts et de l'entretien des locaux communaux, il convient de créer :

- 4 postes d'adjoints techniques de 1^{ère} classe à temps complet ;
- 1 poste d'adjoint technique de 1^{ère} classe à temps non complet (90%) ;
- 1 poste d'adjoint technique de 1^{ère} classe à temps non complet (80%) ;

De plus, le service périscolaire se développant, et faisant suite à la réussite d'un agent au concours d'adjoint d'animation de 1^{ère} classe, il est nécessaire de créer :

- 1 poste d'adjoint d'animation de 1^{ère} classe à temps complet.

Enfin, afin de pallier la mutation d'un agent des services administratifs, il est nécessaire de créer :

- 1 poste d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe à temps complet.

Commune de PIGNAN (Hérault)

Délibération n° 94/2014

Objet : Personnel communal – Modification du tableau des effectifs – Approbation

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- se prononce sur cette modification du tableau des effectifs ;
- autorise Mme le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Le tableau des effectifs du personnel communal sera donc le suivant :

Grade ou emploi	Catégories	Effectifs budgétaires	Dont TNC
Directeur Général des services	A	1	0
Attaché principal	A	1	0
Attaché	A	1	0
Animateur principal de 1 ^{ère} classe	B	1	0
Animateur territorial	B	1	0
Chef de service de police municipale	B	1	0
Educateur territorial des activités physiques et sportives hors classe	B	1	0
Rédacteur chef	B	1	0
Technicien principal de 1 ^{ère} classe	B	2	0
Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	C	3	0
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	C	1	0
Adjoint administratif 1 ^{ère} classe	C	1	1
Adjoint administratif 2 ^{ème} classe	C	9	0
Agent de maîtrise principal	C	4	0
Agent de maîtrise	C	2	0
Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	C	2	0
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	C	6	1
Adjoint technique 1 ^{ère} classe	C	7	2
Adjoint technique 2 ^{ème} classe	C	24	3
Adjoint d'animation 1 ^{ère} classe	C	2	0
Adjoint d'animation 2 ^{ème} classe	C	3	0
ATSEM 1 ^{ère} classe	C	3	3
Brigadier-chef principal	C	3	0
Gardien de police	C	1	0
TOTAL GENERAL		81	10

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de présents : 21

Nombre de votants : 29 (dont 8 pouvoirs)

Votes : 29

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0



POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE

Michelle CASSAR

Nota : Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie ;
que la convocation du conseil avait été faite le 16 septembre 2014

Hôtel de Ville – 34570 PIGNAN